

Récapitulatif des documents à transmettre
à l'Unapei
en cas de décès de l'assuré :

Cette fiche et le dossier complet, sont à retourner à l'adresse suivante :



Pôle Direction
Madame Isabelle ALBERT
15, rue Coysevox
75867 PARIS Cedex 18

N° contrat : 1 _ _ _ _ _ (termine par une lettre).

N° adhésion : _ _ _ _ _

Personne à contacter en cas de besoin sur ce dossier :

Téléphone : _____ **Adresse mail :** _____

Concernant l'assuré : Mme / M _____

- Original de l'extrait d'acte de décès
- Certificat médical original précisant que le décès est de cause naturelle
- Photocopie de la carte ou reçu fiscal ou attestation, justifiant de l'appartenance de l'adhérent à l'Unapei ou à l'une de ses associations affiliées, à la date du décès ;
A défaut : une attestation sur l'honneur mentionnant que malgré vos recherches dans les papiers du défunt, vous n'avez pas retrouvé ce document.

Concernant le bénéficiaire : Mme / M _____

- Extrait d'acte de naissance du bénéficiaire datant de moins de 3 mois
- Relevé d'identité bancaire ou postal ou de la caisse d'épargne au nom du bénéficiaire
- Copie de l'ordonnance de mesure de protection juridique pour la personne handicapée bénéficiaire, s'il y a lieu
- Numéro de sécurité sociale du bénéficiaire :

Tous les justificatifs non originaux doivent être datés et signés par le bénéficiaire ou son tuteur et porter la mention manuscrite « certifié conforme à l'original ».

Les démarches complémentaires :

Pensez à supprimer l'autorisation de prélèvement auprès de l'organisme bancaire afin d'éviter un prélèvement automatique de la cotisation afférente au trimestre suivant le décès.

IMPORTANT

Dans l'hypothèse d'un éventuel remboursement de cotisation, nous vous remercions de nous indiquer les coordonnées du destinataire du règlement. (NOM, ADRESSE, RIB)